



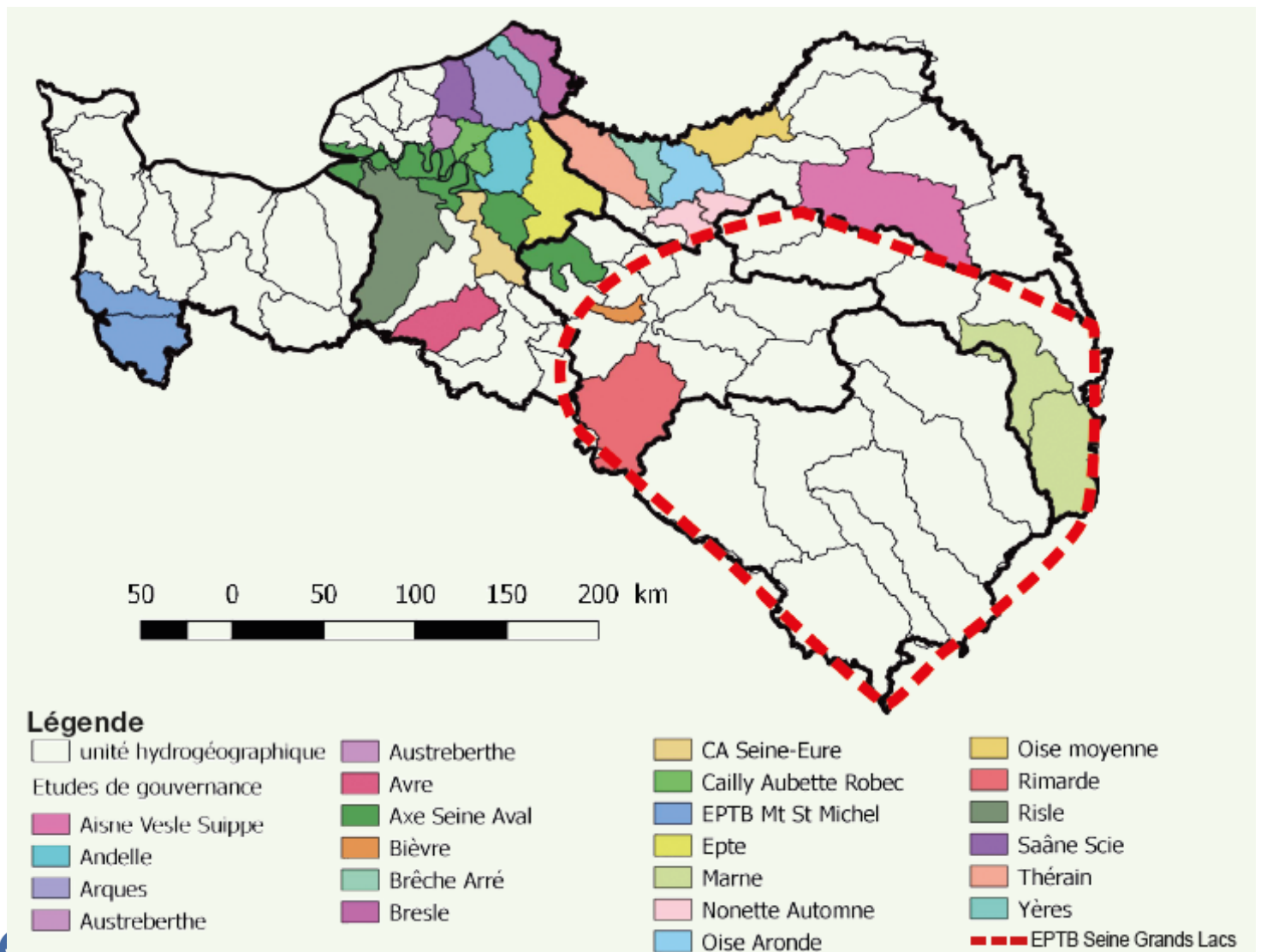
**eau**  
**seine**  
NORMANDIE

# Synthèse des études de gouvernance sur le bassin Seine-Normandie

Séminaire animateurs de SAGE  
12 octobre 2017

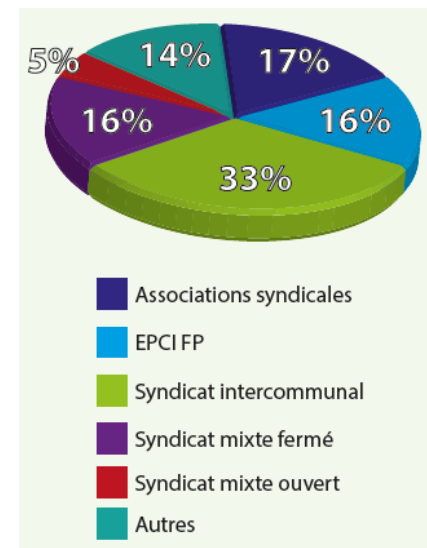


eau  
seine  
NORMANDIE



# Caractéristiques de la gouvernance du grand cycle de l'eau

- Les missions GEMAPI majoritairement prises en charge par des structures du **bloc communal**. Le modèle le plus fréquent tout ou partie des missions par des syndicats.
- Cependant, **grande diversité** de maîtres d'ouvrages selon les territoires.
- 14% d'acteurs « autres » :
  - Parc Naturels Régionaux,
  - Grands Ports Maritimes de Rouen et du Havre,
  - GIP Seine Aval,
  - syndicats de pays,
  - associations, etc.



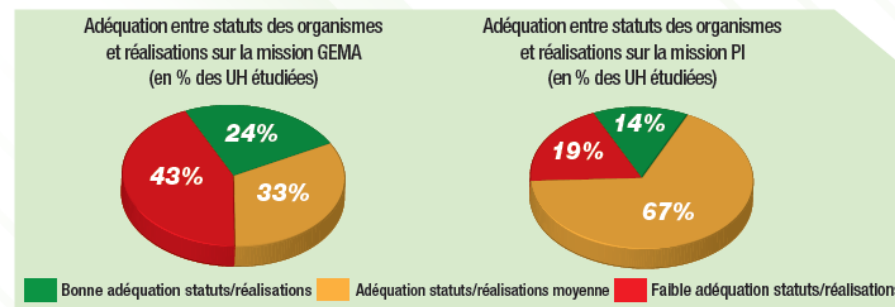
# Caractéristiques de la gouvernance du grand cycle de l'eau

**La compétence GEMAPI souvent scindée** (dans 80% des structures de gestion) :

- Selon le **type de missions** (relevant de la GEMA ou de la PI)
- Selon le **type d'actions** (planification/études ou actions opérationnelles/travaux)
- Selon le **cadre de l'intervention** : actions de nature ponctuelle ou s'inscrivant dans une stratégie globale.

La mission de **gestion du ruissellement rural** se situe en marge des missions GEMAPI. Elle fait l'objet d'une prise en charge très variable selon les territoires (16% des structures citées dans les études mènent des actions le concernant).

On observe un fréquent **manque d'adéquation entre les statuts des structures de gestion et les actions** qu'elles mènent réellement, en particulier pour les missions GEMA.



## Quel a été l'impact des études et quelles sont les tendances d'évolution ?

- Les études réalisées depuis 2010 ont permis la fusion de structures existantes, la création de nouvelles structures et l'organisation de modalités de partenariats.
- **La scission de la compétence GEMAPI est amenée à perdurer sur la majorité des territoires** : sur les 27 structures de gestion issues des scénarios finaux des études de gouvernance terminées, moins d'1/3 prévoit de prendre la compétence GEMAPI dans son intégralité.
- **La mise en œuvre des résultats des études ?**

Sur certains territoires le scénario retenu n'a pas pu être réalisé en pratique.

Les propositions de structuration restent conditionnées à la volonté des élus des EPCI à fiscalité propre concernant les conditions d'exercice de la compétence GEMAPI. Ainsi, **la concertation et la sensibilisation de ces élus dans le cadre même des études est un levier important pour assurer leur efficacité.**

# Quels sont les grands enjeux de l'évolution de la gouvernance du grand cycle de l'eau ?

## Une définition floue des contours de la GEMAPI

- Manque de définitions précises (techniques, juridiques) des items
- Difficulté à mesurer les implications en l'absence de plan d'actions

## Une appropriation et un investissement difficile des élus dans la thématique grand cycle de l'eau

- Rythme soutenu des évolutions réglementaires
- Période de transition liée aux redéfinitions des EPCI
- Des thématiques souvent perçues comme non prioritaires

## Le choix complexe de l'échelle de gestion

- Croisement des échelles hydrographique et administratives
- Sensibilisation à l'échelle du bassin
- Prise en compte des spécificités territoriales
- Intégration des compétences

## Le défi de la communication

- Hétérogénéité perçue des communications sur GEMAPI
- Enjeu des communications entre maîtrises d'ouvrages
- Lever de la sensibilisation globale à la thématique du grand cycle de l'eau

## Une perception difficile de la gouvernance et de ses évolutions

- Coordination et cohérence des accompagnements
- Rôle et utilisation de la SOCLE

## Des craintes liées au financement

- Incertitudes sur les implications financières de la GEMAPI (en particulier sur la PI) et sur la pérennité des financements
- Climat de défiance vis-à-vis de la taxe GEMAPI

## L'utilisation de l'outil étude de gouvernance en cours de redéfinition

- Intégration des dynamiques territoriales et d'éléments concrets de gestion
- Mise en œuvre du scénario retenu après l'étude



eau  
seine  
NORMANDIE

# Quelles pistes d'actions ?

## Actions impliquant une diversité d'acteurs

- A-1 : Créer des groupes d'échanges sur la GEMAPI par territoire cohérent
- A-2 : Conserver des instances locales au sein de structures de gestion
- A-3 : Développer des conventions de gestion
- A-4 : Créer un annuaire des acteurs de la GEMAPI
- A-5 : Faire du partage d'expériences entre élus sur la prise en charge de la GEMAPI
- A-6 : Synthétiser et diffuser une doctrine claire et générale de l'Etat
- A-7 : Renforcer et simplifier l'accompagnement aux collectivités sur la GEMAPI
- A-8 : Assurer l'émergence et l'animation d'une communauté de pratiques autour des enjeux d'organisation et de gouvernance dans le domaine de l'eau
- A-9 : Développer des modules de formation sur la GEMAPI à destination des chargés de mission et salariés des structures
- A-10 : Développer des outils d'aide à la planification, au financement et à la mise en œuvre

## Actions pouvant être réalisées dans le cadre du 10<sup>ème</sup> Programme de l'AESN

- B-1 : Généraliser les classes d'eau en tant que cycle de formation des élus
- B-2 : Faire un MOOC sur la GEMAPI pour les élus des EPCI en charge de l'eau
- B-3 : Elaborer un argumentaire communicant sur les bénéfices de la GEMAPI
- B-4 : Définir des stratégies partagées à l'échelle des unités hydrographiques
- B-5 : Développer des partenariats, afin de gagner en cohérence sur la gestion du grand cycle de l'eau
- B-6 : Créer un groupe de chargés de politiques territoriales des DT afin de centraliser les retours d'expérience et de formaliser leur diffusion
- B-7 : Organiser un colloque sur la GEMAPI
- B-8 : Développer un guide sur « Financer la GEMAPI »
- B-9 : Annoncer à l'avance des futurs financements de l'AESN auprès des maîtres d'ouvrage, afin de leur donner de la lisibilité à moyen terme
- B-10 : Adapter le cahier des charges et l'intitulé des études gouvernance

## Actions 11<sup>ème</sup> Programme

- C-1 : Organiser un cycle d'ateliers de travail pour clarifier la politique des EPAGE
- C-2 : Accompagner la PI
- C-3 : Mettre en place une politique incitative en faveur d'une GEMAPI cohérente



eau  
seine  
NORMANDIE

Merci de votre attention

